

Mesures spécifiques d'ordre sanitaire applicable au 1er juillet 2020 pour la reprise des organisations de manifestations de l'activité FLYBALL

La reprise des activités dans nos clubs canins, retrouver nos amis, nos coéquipiers, revoir tous nos chiens font partie de ces instants de vie qui nous redonnent le moral et qui nous boostent après ces mois difficiles.

Pour un retour progressif à la normale tout en restant vigilant, les directives gouvernementales évoluent régulièrement et nous sommes contraints de les suivre pour le bien de tous.

Les membres du GT Flyball ont analysé les différentes restrictions afin de décider des adaptations pour pouvoir aider les clubs canins à les mettre en place.

Ce travail de réflexion et de rédaction est le plus difficile que nous ayons rencontré jusqu'à aujourd'hui car il en va de la responsabilité de tous face à une pandémie.

Notre activité Flyball est un loisir qui, certes comme toute distraction, nous apporte des moments bénéfiques dans nos vies, mais qui reste une activité de second plan en raison de l'importance de la gravité de la COVID-19.

Il a été difficile de trouver des solutions collégiales pour chaque cas et de les transcrire en un mode d'emploi demandé par la CNEAC.

La solution de ne pas encore autoriser la reprise des tournois et autres manifestations de l'activité Flyball a été demandée par certains.

Même si personne ne voudrait être à l'origine d'un foyer épidémique, laisser la possibilité d'organiser ces manifestations a été soutenu par d'autres.

La solution d'attendre les prochaines échéances du déconfinement en espérant une amélioration de la situation et un allègement des restrictions est une solution qui a été également proposée.

Le point le plus critique est l'obligation du port du masque à respecter selon les distances entre personnes. En effet, durant les courses, les membres de l'équipe ne peuvent pas garantir la distanciation de 1m minimum et courir en portant un masque est médicalement déconseillé.

Dans mon rôle de responsable du GT Flyball, il m'a fallu prendre des décisions hors du commun en tenant compte des réflexions des uns et des autres, des demandes de la CNEAC et des attentes des flyballeurs de France:

- Afin de ne pas freiner les organisateurs pleins de bonnes volontés et prêts à tout mettre en oeuvre pour la reprise de notre activité Flyball, vous trouverez ci-après une liste de directives qu'il vous est demandé de respecter.
Si des solutions existent, si tous les participants à ces manifestations sont activement acteurs du respect des règles pour le bien de tous, alors je vous encourage à œuvrer dans ce sens.
- Les clubs canins ne souhaitant pas maintenir l'organisation de leurs manifestations ne devront aucunement être critiqués et personne ne devra être jugé pour ça.

**La responsabilité de chacun est engagée.
Pour le bien de tous, soyons prudents et respectueux .**

**Isabelle DESMOULIN
responsable du GT Flyball**



Société Centrale Canine

155 Avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers

Commission Nationale d'Éducation et d'Activités Cynophiles

Président : Jean-Claude MÉTANS



MESURES SPECIFIQUES D'ORDRE SANITAIRE A LA REPRISE DES ACTIVITES FLYBALL - AU 1er JUILLET 2020

En application du décret du 21 juin 2020 (ci dessous) et jusqu'à de nouvelles dispositions réglementaires, les mesures suivantes doivent être respectées.

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000041943263&dateTexte=20200624&fbclid=IwAR0buD13GSe39B-YJecnjAVqAuYlyz9Zk2VuMFwX8P-QplAXXIT6VcwqqlA)

[cidTexte=LEGITEXT000041943263&dateTexte=20200624&fbclid=IwAR0buD13GSe39B-YJecnjAVqAuYlyz9Zk2VuMFwX8P-QplAXXIT6VcwqqlA](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000041943263&dateTexte=20200624&fbclid=IwAR0buD13GSe39B-YJecnjAVqAuYlyz9Zk2VuMFwX8P-QplAXXIT6VcwqqlA)

IMPORTANT : les préconisations de la CNEAC et du GT Flyball n'ont pas pour objet de déroger aux dispositions gouvernementales, départementales et municipales en matière de protection sanitaires et de respect des gestes barrières. Ces préconisations pourront être revues au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

PREREQUIS :

L'organisateur * doit :

- Avoir obtenu l'accord des autorités compétentes tant au niveau local (Préfecture, Mairie, DDPP,..), voire Territoriales ou Nationales (Inscription du Tournoi au calendrier).
- Se concerter avec le juge sur le planning, ceci est plus que jamais nécessaire afin d'optimiser au mieux la gestion du concours, notamment sur le flux des concurrents.
- En raison de conditions sanitaires particulières, le juge pourra décliner l'invitation ou se retirer si les conditions nécessaires ne sont pas respectées et/ou si son état de santé est mis en danger de quelque façon que ce soit.

*** On entend par organisateur, le président du club ou la personne dument mandatée.**

Étant donné le contexte sanitaire actuel, ce document complète au 1^{er} juillet 2020 les documents nécessaires à l'organisation des tournois de FLYBALL, des Pass-Flyball et des formations accessibles dans la liste des documents Flyball.

Les recommandations ci-dessous sont une liste non exhaustive et chaque cas non cité devra être géré par les organisateurs en respectant les règles sanitaires en vigueur à date de la manifestation.

Documents de référence: Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 ou décret ultérieur

Site internet avec consultation par département :

[https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-\[-\]\[425080454101\]-S-\[covid\]](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?xtor=SEC-3-GOO-[-][425080454101]-S-[covid])

1-Préparation de la manifestation :

Mise en place de panneaux rappelant les mesures barrières à placer aux endroits les plus en vue avec mise à disposition de gel hydroalcoolique.

Tous les lieux communs (club-house, sanitaires, buvettes,...) devront être gérés selon les obligations sanitaires en vigueur.

Pour l'affichage de toutes informations (ordres de passages, résultats, programme de la journée,...) matérialisation d'un sens de consultation afin d'éviter des attroupements.

Tout moment nécessitant un rassemblement des participants (formation en salle ou en extérieur, remise des prix, briefing, etc...) devra permettre la distanciation réglementaire entre les personnes (1m minimum au 1er juillet 2020)

Les organisateurs se verront le droit de rappeler à l'ordre à tout moment les personnes qui ne respectent pas les règles spécifiques à la COVID-19 mises en place pour la manifestation.

Les participants devront avoir sur eux un masque et un flacon de gel hydroalcoolique afin de pouvoir les utiliser rapidement si nécessaire. Ce matériel n'est pas à fournir par les organisateurs, mais à rapporter par les participants.

Toute personne présente sur le lieu de la manifestation (organisateur, bénévoles, juge, intervenants, participants, public,...) devra porter un masque lorsque la distance de 1m entre les personnes ne peut pas être respectée quel que soit le moment de la journée.

Il sera nécessaire de prévoir des gants pour les bénévoles se chargeant des encaissements. Toutes personnes devant prendre des notes devra avoir son stylo personnel (stylo fixé autour du coup avec une dragonne, nom de l'utilisateur noté sur le stylo, etc...)

2-Mesure au cubitus:

Durant le temps de mesurage des chiens, les personnes ayant l'autorisation d'être présents (cf la procédure de mesurage au cubitus) devront porter un masque et pouvoir se laver les mains soit avec du savon, soit avec du gel hydroalcoolique avant et après le temps de mesurage. Aucun contact physique n'étant accepté, si le chien ne se laisse pas faire par la personne habilitée à prendre la mesure, le conducteur du chien pourra effectuer cette mesure. Mais dans ce cas-là, cette mesure ne sera effective que pour la journée même et ne pourra pas entrer en compte pour la validation officielle de la mesure du cubitus.

3-Sur les rings de tournois:

Le temps de prise de terrain se verra augmenté à 4mn afin d'éviter toute précipitation et de permettre aux participants de rester concentrés sur la distanciation. Le juge veillera à adapter ce temps pour le bien de tous.

Durant la prise de terrain, les concurrents devront porter un masque.

Le port du masque est de rigueur pour tous les membres de l'équipe durant les courses, à l'exception des préposés à la flybox qui pourront l'enlever une fois seul derrière la flybox

La personne prenant le rôle de commissaire de box n'aura pas de drapeau pour signaler les fautes, mais devra les signaler gestuellement. Ce code pourra être défini avec le juge au briefing (lever le bras, tendre le bras, etc...)

Les zones d'entrées des équipes devront être suffisamment larges pour respecter les distances entre personnes.

Un seul membre de l'équipe se chargera du réglage de la hauteur des haies. Cette personne devra porter des gants. Le juge adaptera si besoin le temps de prise de terrain.

4-Sur les terrains d'entrainements pour les formations:

En plus de toutes les directives déjà citées précédemment, du désinfectant de contact devra être utilisé pour nettoyer tout le matériel nécessaire aux entrainements (flybox, plans inclinés, haies, accessoires d'aide, etc...) en début de journée et après chaque utilisation.

5-Autres :

Les règles sanitaires devront être appliquées:

- pour le service des repas
- pour le service aux buvettes
- pour l'accès aux sanitaires